

VII. *Discours sur l'exposition des principes de la constitution civile du clergé*, par les évêques députés à l'assemblée nationale, prononcé à la séance du soir, du 16 novembre 1790, par Mirabeau l'aîné (rédigé par l'abbé Lamourette); Paris, de l'imprimerie nationale (1790), in-8° de 26 pages.

VIII. *Lettres pastorale de M. l'évêque (A. Lamourette), du département de Rhône-et-Loire, métropolitain du sud-est, à tous les fidèles de son diocèse*; Lyon, Amable le Roy, 1791, in-8°. Cette lettre est datée de Paris, le 7 avril 1791.

IX. *Instruction pastorale de M. l'évêque du département de Rhône-et-Loire, métropolitain du sud-est, à MM. les curés, vicaires et fonctionnaires ecclésiastiques de son diocèse*; Lyon, Amable le Roy, 1791, in-8°, datée de Lyon, le 12 mai 1791.

X. *Discours prononcé par M. l'évêque, métropolitain du département de Rhône-et-Loire, avant le TE DEUM, chanté le dimanche 25 septembre 1791, à l'occasion de la proclamation de la constitution de l'empire*; in-8°.

XI. *Exhortation à l'occasion des troubles arrivées dans le département d'Eure-et-Loire, prononcée dans l'église métropolitaine de Lyon, le 8 décembre de l'an 1^{er} de la république française*; Lyon, le Roy, 1792, in-8°.

XII. *Instruction pastorale de M. l'évêque du département de Rhône-et-Loire, pour le carême de 1792*; Lyon, in-8°.

XIII. *Lettre pastorale pour le carême de l'an 1793*; Lyon, in-8°.

En général, les mandemens de Lamourette sont écrits avec une facilité verbeuse et redondante, mais ils ne s'éloignent pas de la décence de langage qui convenait à un évêque. Dans ceux même où il lutte contre le pontife de Rome, pour établir la légitimité de la constitution civile du clergé, Lamourette se renferme dans de justes bornes. Il nous semble qu'on doit se le représenter comme un homme faible et indécis, emporté par de fatales circonstances, mais, au fond, probe et honnête.

F. Z. COLLOMBET.